

CONTRAT DE BAIL

ENTRE LES SOUSSIGNES

M.....

Dénommée propriétaire d'une part et

M.....

Dénommée locataire, d'autre part ;

Il a été convenu et arrêté sous seing privé ce qui suit :

1°- M..... propriétaire, donne en location

M..... un(e).....

A usage.....

Situé quartier comprenant.....

2°-Le présent bail est consenti étant accepté pour une durée de

A compter du

3° - Le loyer mensuel est fixé à
une avance de loyer de mois est versé à l'occupation des lieux loués.

4° - Le mois de location est payé à l'avance à la date du

5° - La consommation d'eau et d'électricité sont à la charge du locataire chaque mois.

6° - En cas de casse ou bris des installations ou matériaux émanant du locataire, les réparations sont à sa charge.

7° - Les aménagements éventuels et les réparations effectuées pendant la période de location restent la propriété du bailleur à la fin du contrat sans procès.

8° - A défaut du paiement d'un seul terme de loyer à son échéance tel que stipulé ci-dessus ou en cas de Mauvaise utilisation des lieux, le présent contrat sera résilié de plein droit sans formalité judiciaire 15 jours après une simple mise en demeure verbale ou par écrit de payer ou de remettre en état des lieux.

9° - Les mêmes conditions ci-dessus s'appliquent de la même manière au bailleur dans le cas où il n'exécute pas les travaux qui sont à sa charge.

10° - Le non respect des clauses du présent contrat donne droit au recours à la juridiction compétente./-

Fait à..... le

Le Propriétaire

Le Locataire